

PROJET D'ETABLISSEMENT

« La futaie »



SOMMAIRE

- Introduction**
- Projet Social**
- Présentation et organisation**
- Projet Educatif et Pédagogique**
- Conclusion**

Introduction

L'impact des nouvelles connaissances en psychologie et les apports de la psychanalyse ont renouvelé le regard porté sur la petite enfance, et ont permis une meilleure compréhension du développement du jeune enfant. A présent, nous parlons plus volontiers de structures d'accueil que de mode de garde, s'accompagnant d'une prise de conscience collective des professionnels de la petite enfance qui mettent en avant un véritable désir de reconnaître les besoins du jeune enfant.

La spécificité des lieux d'accueil réside dans le fait que l'enfant, pour pouvoir être admis au sein de la structure, doit se séparer de ses parents. C'est ainsi que le terme d'accueil est lié à celui de la séparation. Se séparer de ses parents, se séparer de son enfant, accepter de vivre l'un sans l'autre n'est pas chose facile. Il est donc indispensable de se préparer à cette séparation et à son corollaire, la rencontre avec un nouveau lieu.

L'organisation de moments d'accueil et leur déroulement visant à prendre en compte les parents et leurs enfants dans leurs diversités, font partie de la démarche globale de la structure qui s'établit autour du projet d'établissement. Ce projet, élaboré en équipe, se propose d'organiser et de faire vivre un environnement riche et stimulant aux enfants accueillis, afin qu'ils puissent développer leurs potentialités en cohérence avec les conceptions et les attentes éducatives de leurs parents, et celles offertes par les professionnelles de la structure.

PROJET SOCIAL

Renseignements administratifs

Structure : Micro-crèche « La Futaie »

Adresse : 8, rue Jules Ferry –AUFFAY 76720 VAL-DE-SCIE

02 35 34 65 18

Date d'ouverture : 1^{er} janvier 2019

Contrat enfance et jeunesse : 2019-2022

Gestionnaire : Communauté de Communes Terroir de Caux

Nature juridique : Collectivité territoriale

Représenté par Monsieur BUREAUX Olivier

En sa qualité de Président

11, route de Dieppe

76 730 Bacqueville en caux

Tél : 02 35 85 46 69

Email : contact@terroirdecaux.net

La communauté de communes Terroir de Caux est née au 1^{er} janvier 2017 de la fusion de collectivités suivantes : Les Communautés de communes Sâne et Vienne, Varenne et Scie et trois Rivières et les communes de Bracquetuit, Cressy et Cropus.

Cette nouvelle collectivité représente 81 communes pour plus de 38000 habitants.

Au 1^{er} Janvier 2019, Val-de-Scie est née de la fusion des communes d'Auffay, Cressy et Sévis.

Présentation de l'environnement

1/ Localisation géographique

Auffay/Val-de-Scie est une commune rurale de Seine Maritime, située dans le pays de Caux, à 35 kilomètres de Rouen et à 25 kilomètres de Dieppe.

La commune d'Auffay/Val-de-Scie fait partie de la Communauté de Commune « Terroir de Caux » qui représente 81 communes et 38000 habitants.

Auffay/Val-de-scie est très bien desservi par l'axe autoroutier (A 151) et par sa ligne ferroviaire Rouen-Dieppe.

Ce moyen de locomotion proposé par la SNCF permet à de nombreux ménages de se déplacer sans acquérir de véhicule.

La commune comprend 973 logements. La part des résidences principales représente 89,5% contre 2.5% pour les résidences secondaires. Elle est de 8% pour les logements vacants (source INSEE 2015).

La commune a une superficie de 1136 ha et possède sur son territoire des chemins de randonnée, un bois de 5 ha et un jardin public.

La commune reçoit chaque année de nombreux touristes qui viennent apprécier le château du Bosmelet et les célèbres Jacquemarts qui actionnent l'horloge de la collégiale.

2/ La population

La commune d'Auffay/Val-de-Scie compte 1913 habitants. La population jeune est en légère diminution (413 jeunes en 2015 contre 430 en 2011). La population des 60 ans et + représente 28.8% contre 27.5% en 2011 (source INSEE 2015).

Parmi les 1913 habitants de la commune, 857 sont actifs soit 44 % de la population. Le taux de chômage s'élève à 15 %. La part des couples bi-actifs occupés avec enfants de moins de 3 ans représente 65 % (source CAF 2013).

Le nombre de naissances en 2016 est de 26 contre 29 en 2011.

34 % des familles ont des enfants de moins de 3 ans (source CAF 2013).

La population de moins de 15 ans représente 16.5 % soit 317 jeunes

Cette population se répartit ainsi :
0/3 ans : 4,5 % de la population.
4/6 ans : 0.1 % de la population
7/14 ans : 8.01 % de la population.
15/18 ans : 0.054% de la population

3/ Commerces, industrie et santé

Auffay/Val-de-Scie a 57 commerces et 32 entreprises réparties dans l'Industrie et la Construction. Le bourg a aussi un service public développé : un bureau de poste, une caserne de pompiers, un géomètre, un huissier ...

Les services de santé sont aussi présents : 4 médecins, 2 pharmaciens, 1 dentiste, 2 kinésithérapeutes, 1 pédicure podologue, 1 ophtalmologiste, orthophonistes, 1 taxi-ambulance, vétérinaires, 1 cabinet d'infirmières et 1 cabinet de sages-femmes.

4/ Equipements et loisirs

Auffay/Val-de-Scie dispose de différents équipements :

- 1 salle des fêtes
- 1 salle multisports
- 4 terrains de tennis dont 1 couvert.
- 1 terrain de football
- 2 terrains de pétanque.

Les structures d'accueil pour les enfants sont : la micro-crèche, un centre de loisirs pour les enfants de 3 ans à 17 ans, une garderie périscolaire pour les enfants de 3 à 12 ans, une maison d'assistantes maternelles. Ils existent aussi de nombreuses associations culturelles et sportives.

5/ Scolarité

Il y a 3 structures dans la commune.

Pour l'année scolaire 2017/2018, elles se répartissent ainsi :

- 1 école maternelle avec 74 enfants
- 1 école primaire avec 121 enfants
- 1 collège qui accueille 780 élèves

6/ Situation de la structure

La micro-crèche est située dans les locaux municipaux, regroupant également ceux du Centre de Loisirs des Jacquemarts.

L'implantation de la micro-crèche est idéalement localisée car elle est proche du bourg. Elle permet un accès facile aux différents commerces, écoles, marché. De plus, un parking a été conçu dès l'ouverture afin de permettre aux parents de stationner en toute sécurité.

7/ Les enjeux

L'objectif de la micro-crèche est d'optimiser le taux d'occupation de la structure et de répondre aux besoins des parents en matière de garde d'enfants. Certaines familles souhaitent réellement un mode de garde collectif pour leur enfant avec du personnel qualifié.

Par ailleurs, nous continuons nos actions en matière de publicité : parution d'articles dans la presse locale à l'occasion d'actions ponctuelles (galette des rois, chasse à l'œuf pour Pâques, semaine du goût...).

Pour localiser la structure, l'installation de panneaux indicateurs a été réalisée et permet d'orienter le public.

La micro-crèche se nomme « La Futaie » car autrefois, Auffay/Val-de-Scie était essentiellement peuplé de hêtres. La futaie étant une forêt où on laisse les arbres grandir, la micro-crèche reprend la même image dans le sens où sont accueillis de jeunes enfants qui grandiront.

PRESENTATION ET ORGANISATION

Présentation de la structure

La micro-crèche « la futaie » est un mode de garde qui permet aux familles de concilier la vie socioprofessionnelle et la vie familiale tout en garantissant à l'enfant une vie quotidienne harmonieuse, sécurisante et épanouissante.

La vie de la micro-crèche correspond à une expérience de vie en collectivité au sein de laquelle chaque enfant découvre une vie quotidienne différente. Il est essentiel qu'il y trouve sa place au sein du groupe.

La micro-crèche doit permettre à chaque enfant de développer sa personnalité en tant qu'individu unique, tout en apprenant le respect de l'autre afin de trouver son équilibre.

1/ Les jours et les heures d'ouverture

La micro crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00.

Elle peut accueillir 10 enfants de façon régulière ou occasionnelle.

Les périodes de fermetures annuelles sont le pont de l'ascension, 4 semaines en été et 2 semaines à Noël. La structure est également fermée 2 journées par an pour permettre au personnel de se former (journées pédagogiques) et un après-midi en décembre pour le spectacle de Noël.

Les dates sont précisées aux parents tous les ans au cours de l'année civile.

2/ Les conditions d'accueil

La micro-crèche accueille les enfants de 10 semaines à 4 ans, habitant dans une commune située ou non dans l'inter-communauté.

Pour l'accueil régulier, un contrat est établi entre la micro-crèche et les parents afin de déterminer les modalités de présence de l'enfant.

Pour l'accueil occasionnel, le temps de présence des enfants s'effectue sur réservation (semaine précédente pour semaine suivante).

L'enfant peut être confié pour une heure ou plus, voire toute la journée. En cas de repas, celui-ci est amené par les parents et pris à la micro-crèche après réchauffement.

La fourniture des couches et des repas sont à la charge des familles. **Dans un souci d'équité de tarification vis-à-vis des familles, il ne doit pas y avoir de suppléments ou de déductions faites pour les fournitures amenés par les familles.**

La structure concoure à l'intégration sociale des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique. Elle offre aux enfants un accueil adapté à leurs besoins et correspondant aux attentes des parents. Si besoin, un projet d'accueil personnalisé est défini en collaboration entre la famille, le médecin référent de la structure et la responsable.

Les enfants porteurs de handicap ou de pathologie particulière sont acceptés dès lors que le handicap ou la maladie n'entraîne pas pour le personnel des sujétions telles qu'il ne puisse assurer la surveillance et la sécurité des autres enfants.

La micro-crèche n'a pas pour unique mission de satisfaire des besoins de « garde ». Elle doit aussi remplir certaines actions sociales et éducatives. Ainsi, l'accueil en collectivité est conseillé par la PMI à certaines familles. La structure est alors un lieu d'écoute et de conseil pour les parents.

Le premier contact s'effectue en général accompagnée par la travailleuse familiale qui intervient dans les familles. Lors de cette première rencontre, nous faisons visiter la structure aux parents afin qu'ils puissent visualiser le futur espace d'évolution de leur enfant, et faire partie intégrante du lieu d'accueil. Nous expliquons notre façon de travailler, notre pédagogie, les objectifs de la micro-crèche.

Depuis 2007, le centre médico-social est situé à Tôtes. Cependant, le centre médico psychopédagogique reste situé à Auffay/Val-de-Scie.

La convention d'objectifs et de financement PSU signée entre le gestionnaire de la micro-crèche et la CAF permet aux familles de bénéficier d'un tarif horaire adapté à leurs ressources.

Il facilite l'accès à la micro-crèche pour les enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail en raison de la faiblesse de leurs ressources.

Les enfants non scolarisés âgés de moins de 4 ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, et dont les ressources sont inférieures au montant du RSA peuvent aisément accéder à une place d'accueil.

3/ Les tarifs

Nous sommes une structure financée par la CAF.

La CAF étant partenaire de la structure, elle verse directement à celle-ci des aides annuelles afin de diminuer le coût restant à la charge des parents. Le tarif horaire indiqué est donc ce qu'il reste à la charge des parents.

La tarification est calculée par application du barème national des participations familiales fixé par la CNAF.

Les tarifs sont établis suivant les ressources imposables du foyer. Le taux d'effort tient compte du nombre d'enfants à charge. Il se calcule sur une base horaire.

Nombre d'enfants	du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021	du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022
1 enfant	0,0615%	0,0619%
2 enfants	0,0512%	0,0516%
3 enfants	0,0410%	0,0413%
4 enfants	0,0307%	0,0310%
5 enfants	0,0307%	0,0310%
6 enfants	0,0307%	0,0310%
7 enfants	0,0307%	0,0310%
8 enfants	0,0205%	0,0206%
9 enfants	0,0205%	0,0206%
10 enfants	0,0205%	0,0206%

Un prix plancher et plafond est établi par la CNAF et réactualisé tous les ans. Le gestionnaire ne peut pas appliquer le taux d'effort en deçà du « plancher ». Les tarifs sont revus chaque année au 1^{er} Janvier.

L'enfant en situation de handicap bénéficie d'un tarif particulier qui prévoit l'application du taux d'effort immédiatement inférieur.

Le gestionnaire de l'établissement (Communauté de communes Terroir de Caux) utilise le service CDAP (Consultation des Données Allocataires par les Partenaires), pour disposer du montant des ressources à prendre en compte et déterminer le taux d'effort. Il s'agit d'un service de communication électronique permettant la consultation de ces informations via le dossier allocataire CAF.

Dans le cas où la famille s'opposerait à la consultation du dossier ou que leur dossier ne figure pas dans CDAP, la famille devra fournir une copie de l'avis d'imposition de l'année N-2.

Le montant des ressources à prendre en compte correspond généralement aux revenus de la famille figurant sur l'avis d'imposition, avant frais réels et abattement. Les natures de revenus retenus sont :

- Les revenus d'activités professionnelle et assimilés.
- Les pensions, retraites et rentes (dont les pensions alimentaires perçues)
- Les autres revenus imposables ainsi que les heures supplémentaires et les indemnités journalières d'accident du travail et de maladie professionnelle bien qu'en partie non imposable.

Attention toutefois, des mesures de minorations ou majorations des revenus peuvent être appliquées dans certains cas, conformément à la réglementation en vigueur.

A défaut de produire les documents lors de la demande, la participation financière sera calculée sur la base du prix plafond, jusqu'à réception des documents.

Le dépassement d'horaires au-delà du contrat est facturé en supplément, sur la base du tarif établi pour la famille. Toute demi-heure commencée est facturée aux familles et comptabilisée en présence et en facturé.

Les parents ont la possibilité de régler les factures soit par chèque, soit par titre CESU ou en espèces.

Cas particuliers :

Pour les familles dont les enfants fréquentent la structure dans le cadre d'un accueil d'urgence, et si les ressources ne sont pas connues, il sera appliqué le tarif horaire moyen établi annuellement. Il correspond au montant total des participations familiales facturées sur l'exercice précédent divisé par le nombre d'actes facturés au cours de l'année précédente.

La structure peut accueillir en surnombre 10 % de place supplémentaire, soit 1 place, sans toutefois dépasser 100 % du taux d'occupation sur la semaine

4/ Le personnel encadrant

La directrice veille à l'application et au maintien du projet d'établissement, et à ce titre, garantit la continuité du service et assure le confort physique, affectif et psychologique des enfants. Elle met en place des activités qui favorisent leur développement. Elle applique et fait respecter le règlement intérieur.

La gestion budgétaire, financière et comptable ainsi que celle des ressources humaines sont effectuées par la Communauté de communes.

NOM	PRENOM	SITUATION	FONCTION	TEMPS DE TRAVAIL
LOISEL	Agnès	Titulaire	Auxiliaire de puériculture Responsable et référente technique	35 h
PELLETIER	Géraldine	CDI	CAP Petite enfance	33 h
SAUNIER	Aurélie	Contractuelle	CAP Petite enfance	10 h
COHU	Adeline	Contractuelle	CAP Petite Enfance	35 h
DEHAYES	Sylvia	Contractuelle	Auxiliaire de puériculture	35 h

Le personnel actualise ses connaissances professionnelles par le biais de la formation continue.

Le rôle du médecin référent attaché à la structure

Le médecin attaché à la structure est le Dr Catherine LAMBERT-HELLEC

Il assure la surveillance médicale générale comme médecin référent.

Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse, d'épidémie ou autre situation dangereuse pour la santé. En outre, il mène des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des personnels.

Les enfants doivent être soumis aux vaccinations obligatoires.

Hormis les fonctions bien précises des auxiliaires de puériculture auprès des jeunes enfants, celles-ci ont également un rôle d'encadrement auprès des

stagiaires (3ème, BEP, Carrières Sanitaires et Sociales...). Cela nécessite une implication particulière, une prise en charge afin que le stage soit le plus bénéfique possible.

5/ Les locaux

Ils sont spécialement adaptés pour l'accueil des jeunes enfants et aménagés comme suit :

- ❖ Entrée : Des casiers et des porte-manteaux permettent aux parents de ranger les vêtements, le sac et les chaussures de leur enfant. L'enfant devra mettre des chaussons pour son confort personnel et le respect des locaux. Une table de change est mise à la disposition des parents pour l'habillage et le déshabillage des enfants.

- ❖ Bureau : Lieu d'accueil pour les inscriptions, les encaissements, pour le classement des dossiers et des documents administratifs.

- ❖ Couloir :
 - Toilettes du personnel.
 - Dégagement servant de rangement pour le matériel d'activités manuelles et de « garage » pour porteurs, voitures, tricycles...
 - Local poussettes.

Un portillon permet l'accès à l'espace enfants.

Dans le couloir, une tablette fixée au mur permet d'entreposer les fiches enfants, le cahier journalier, les feuilles de réservation et le téléphone.

- ❖ Salle de bains : celle-ci est séparée du couloir par une petite barrière. Elle comprend une table de changes avec lavabo baignoire, des petits WC, un lavabo à la hauteur des enfants, une machine à laver le linge et un sèche-linge.

- ❖ Salle de jeux : Une porte coulissante facilite le cloisonnement lors d'activités spécifiques.
 - Une étagère permet aux enfants d'avoir libre accès aux jouets. Un tapis avec des coussins sert de coin calme avec des livres mais aussi

de coin pour les bébés. Un petit parcours permanent de motricité avec des tapis de formes différentes et une banquette reste à disposition des enfants.

- L'autre espace est dédié au coin dînette, à la ferme avec des animaux.
- Une table avec des petites chaises servent à la prise des repas et du goûter mais également pour certaines activités.
- Un meuble de rangement où sont entreposés les jeux éducatifs, pâte à modeler, gommettes...

❖ Cuisine : Réservée exclusivement au personnel. Elle comporte un placard et une réserve pour le matériel.

Un réfrigérateur et un micro-onde sont utilisés pour le stockage et le réchauffement des aliments, apportés par les parents pour les repas.

❖ Dortoir « bébé » : avec 4 lits à barreaux.

❖ Dortoir « grand » : avec 6 lits bas.

❖ Une cour extérieure : revêtement anti-choc. Les jeux et jouets réservés à l'extérieur sont entreposés dans un local situé dans la grande cour.

Une société de nettoyage intervient quotidiennement pour l'entretien des locaux à raison de 9h par semaine.

Le projet éducatif et pédagogique

Chaque enfant est différent et il nous semble primordial qu'il puisse évoluer sans heurt en tant qu'être en devenir, dans un cadre rassurant, en répondant à ses besoins sans brutaliser son rythme de vie : repas, sommeil, apprentissage, mais aussi autonomie, émotions et envies. Pour cela, différents moyens sont mis à notre disposition et à celui de l'enfant au sein de notre structure.

1/ La vie quotidienne dans la structure

a. L'inscription

L'accueil des parents est prépondérant, ainsi le premier contact ne doit pas être négligé. Il est la première approche qui permet de créer un lien. Il permet aux parents de se sentir en sécurité et en confiance. Le fait d'être accueilli avec égard instaure un climat de bien être où ils se sentent reconnus. Cette énergie est transmise à leur enfant qu'ils pourront confier en toute quiétude.

L'inscription n'est pas simplement consacrée au recueil de données administratives. Elle est également l'occasion de connaître les habitudes de vie de l'enfant afin de répondre au mieux à ses besoins. Toute information de la part des parents a son importance pour pouvoir agir à bon escient envers celui-ci. Par conséquent, il est nécessaire que le professionnel soit capable d'écoute et d'attention.

Dans le même temps, est décrit aux parents une journée type à la micro- crèche afin qu'ils connaissent le rythme de la structure. Pour mieux visualiser celle-ci,

une visite leur est proposée pour qu'ils fassent partie intégrante du lieu d'accueil de leur enfant.

A ce moment, l'équipe est présentée aux familles en nommant chaque agent par son prénom pour une identification de chacun. Dans la mesure où l'enfant entend le prénom de chaque professionnel, la cohérence veut que les parents le nomment également pour éviter toute confusion ou incompréhension dans l'esprit de l'enfant.

L'inscription inclut la nécessité d'expliquer aux parents qu'une période d'adaptation est importante pour une intégration en douceur.

b. L'adaptation

L'adaptation symbolise le début de la vie sociale extérieure de l'enfant. Elle doit donc être individualisée et bien vécue par l'enfant et ses parents.

Pour l'enfant, il s'agit d'appréhender la séparation d'avec le milieu familial ou familial et d'être confronté à un milieu inconnu avec des personnes inconnues.

Pour les parents, il s'agit d'appréhender un temps sans l'enfant et de déléguer la prise en charge à des personnes inconnues. Par conséquent, le ressenti de chaque acteur : parents, enfant, professionnels est donc à prendre en considération, afin que chacun vive cette étape comme plaisante, comprise et sécurisante.

Elle se déroule de la façon suivante :

-Dans un premier temps, le ou les parents restent avec l'enfant dans la salle de jeux pour une première approche afin que l'enfant se sente accompagné et rassuré.

-Dans un deuxième temps, l'enfant reste sans ses parents sur une courte période. L'augmentation des temps passés dans la structure est ensuite progressive et déterminée avec les parents en fonction des réactions de l'enfant. Il est conseillé d'accueillir l'enfant régulièrement sans lui imposer des temps longs (comme deux heures par exemple), qu'il ne serait pas en possibilité d'appréhender sans la multiplicité des expériences.

c. L'accueil au quotidien

Chaque enfant possède un porte manteau et un casier pour entreposer ses affaires. Une table à langer est à disposition des parents pour pouvoir déshabiller facilement son enfant.

L'accueil est un moment d'échange entre l'enfant, les parents et les professionnels. Chaque enfant est accueilli individuellement. C'est un moment où les parents et les professionnels transmettent et communiquent sur le récit de la journée, pour qu'il y ait une continuité entre la structure et la famille. On s'informe sur le sommeil, l'appétit, l'humeur et la santé de chaque enfant, ce qui permet au personnel de pouvoir répondre au mieux et de façon la plus adaptée aux besoins des enfants.

Le professionnel écoute les demandes particulières des parents et analyse si cette demande est compatible avec la vie en collectivité, de façon à rendre une réponse.

En effet, respecter le rythme et les habitudes de l'enfant n'impliquent pas que nous soyons en mesure de répondre à toutes les particularités.

Il est important que l'accueil soit un moment d'écoute et de partage.

Les parents peuvent téléphoner dans la journée pour demander des nouvelles de leur enfant.

d. Le repas et le goûter

Les repas sont apportés par les parents dans un sac isotherme accompagné d'un pain de glace afin de respecter les règles de conservation des aliments. Les plats sont réchauffés au sein de la structure.

Les repas sont servis à 11h30 et le goûter se déroule à 15h30.

Les horaires des repas sont adaptés au rythme des enfants ainsi qu'à leur âge.

Les nourrissons mangent dans des chaises hautes et les enfants plus grands et plus autonomes mangent à une table avec des chaises adaptées à leur taille.

Le repas est un moment de socialisation et d'échange. C'est un temps d'apprentissage des règles de vie en communauté où l'enfant développe son autonomie.

La diversification alimentaire se fait en respectant le rythme de l'enfant et en collaboration avec les parents.

Le professionnel peut proposer des changements (passage aux purées, aux morceaux ...), mais les apprentissages au niveau de l'alimentation, tout comme

les nouvelles introductions alimentaires sont fait en accord avec les parents, qui commencent d'abord à la maison.

e. Le sommeil

Le sommeil est indispensable à l'enfant pour son développement et son bien-être.

Au moment de la sieste, les enfants sont accompagnés dans leur lit. Il est important de créer un climat sécurisant autour du sommeil. L'enfant pourra prendre son doudou et sa tétine.

Il a son propre lit et un adulte accompagne l'endormissement.

L'équipe veillera à respecter les rituels d'endormissement propre à chacun.

Les enfants se réveillent à leur rythme.

Pour les enfants qui font 1 sieste par jour, la sieste à généralement lieu après le repas vers 12h30.

Néanmoins, si le matin, un enfant montre des signes de fatigue ou demande à aller se coucher, il a le droit d'aller se reposer.

Les bébés, quant à eux, sont couchés dès qu'ils montrent des signes de fatigue.

Pour les moyens, on observe souvent une période de transition avec une sieste le matin puis une l'après-midi.

Le couchage est adapté à l'enfant, dans un lit à barreaux ou dans un lit bas.

f. Les soins

Nous entendons par soins, tous les petits moments d'hygiène comme le lavage des mains, le change, ou le brossage des dents.

L'apprentissage de l'hygiène se fait au travers de rituels.

Les enfants sont sollicités pour se laver les mains avant les repas, après être passé aux toilettes et après les activités salissantes.

Dès que l'enfant a acquis l'autonomie, nous lui proposons de se laver les dents.

L'acquisition de la propreté ne peut se faire sans l'accord de l'enfant. Tout d'abord, il doit être prêt physiquement et psychologiquement. Cet apprentissage se fait dans un premier temps à la maison, et se réalise en collaboration avec les parents et en continuité de ce que l'enfant vit à la maison.

Les changes et les passages aux toilettes ne se font pas à heure fixe, ils prennent en compte les besoins de chaque enfant, suivant leur heure d'arrivée et l'heure du dernier change à la maison.

Plusieurs aspects sont importants pour l'équipe :

- Parler à l'enfant afin de prévenir des gestes de l'adulte.
- Respecter son corps en effectuant nos gestes de la manière la plus douce possible.
- Favoriser son autonomie et la découverte de son corps.
- Respecter sa pudeur.

g. Présentation des activités

La micro-crèche est un lieu d'apprentissage, d'épanouissement, et de socialisation.

L'équipe a le souci de répondre aux besoins des enfants mais aussi des parents, ainsi elle instaure un climat de confiance réciproque qui permet un dialogue constructif dans l'intérêt de l'enfant.

Respecter et favoriser l'autonomie sont essentiels. La prise de conscience et le fait de savoir faire tout seul sont très importants pour un enfant. En effet, il est en progrès constant, il découvre et intériorise chaque jour de nouvelles expériences et acquisitions qui font de lui un être en éternelle évolution. Pour cela il est indispensable de l'encourager dans son désir de devenir grand.

Les activités et les actions sont axées dans ce sens. Ainsi tout ce qui lui est proposé et non imposé s'inscrit dans une pédagogie bien précise à savoir respecter le développement, le rythme et les envies des enfants.

Le but essentiel n'est pas de « produire » mais de trouver un réel plaisir à faire et créer. L'éveil et la découverte sont des étapes importantes pour l'évolution de l'enfant.

Les jeux libres favorisent l'imagination, l'imitation et la découverte (coin dînette, garage, ferme, jeux de construction, livres, coin repos, boîte à formes...).

Les activités proposées par l'adulte lui permettent de mettre en place d'autres moyens pour éveiller ses capacités : jeux éducatifs (encastresments, puzzles,

perles, dominos...), créativité (peinture, gommettes, collage, pâte à sel, feutres...), éveil musical (chansons, comptines, instruments de musique...), éveil corporel (parcours de motricité, ballons, vélos, porteurs...)

Les activités sont axées sur un thème différent chaque année de telle sorte que celles-ci s'inscrivent dans une certaine dynamique (la savane, tout ce qui sert à transporter les hommes, les objets et les animaux, la forêt, la campagne, la mer...).

Par ailleurs, les activités selon les différentes périodes de l'année (Pâque, l'automne, semaine du goût, Noël...) sont maintenues pour donner des repères dans le temps aux enfants.

Avant qu'ils n'emportent leurs réalisations, celles-ci décorent leur univers. Ils sont ainsi acteurs, se sentent valorisés et fiers d'eux.

Toute activité effectuée par un enfant est montrée (si production), expliquée aux parents afin qu'ils sachent précisément la façon dont il s'y est pris : découvertes, acquisitions, réactions...

L'entrée à l'école maternelle est une étape importante dans l'existence d'un enfant et ne doit pas être négligée car c'est le début du cursus scolaire qui suppose d'autres exigences. Le discours des parents prépare déjà l'enfant dans le temps, mais reste pour lui néanmoins obscur. Nous lui offrons la possibilité de faire connaissance avec sa future institutrice, et de visualiser son nouvel univers. Cet accompagnement est en sorte, un moyen de le rassurer pour le prochain changement de collectivité.

2/La place des parents

La reconnaissance de la famille comme premier éducateur de l'enfant, la reconnaissance du savoir professionnel de l'équipe éducative, la reconnaissance des besoins de l'enfant dans son individualité sont incontournables pour tisser autour de lui la sécurité affective et psychique dont il a besoin.

Le travail de l'équipe avec les parents permet de définir le rythme des enfants, afin de mieux répondre à leurs besoins. Néanmoins, l'équipe se base sur ses qualités d'observation afin de définir les besoins du moment et d'y répondre au mieux.

Les parents sont informés de la vie à la micro-crèche grâce au tableau d'affichage pour les informations générales. Les transmissions des professionnelles ont toute leur importance. Elles renseignent les parents sur l'évolution de leur enfant au sein de la structure.

Le personnel est à l'écoute des parents et est présent pour les conseiller. Un moment d'échange est organisé en septembre entre le personnel et les parents. Ce temps fort permet de souhaiter la bienvenue aux nouvelles familles et de répondre à toutes les interrogations.

Un spectacle de fin d'année est proposé aux 3 EAJE de la CDC aux enfants et à leur famille au mois de décembre et une kermesse est organisée en juin par structure.

Ces manifestations permettent d'échanger avec les familles autour d'un goûter convivial.

Pour un bon fonctionnement, une symbiose est indispensable car elle est à l'origine du climat qui s'instaure au sein de la micro-crèche. L'équipe de professionnelles a les mêmes orientations pédagogiques, afin que les enfants et les parents aient des repères. Il faut garder à l'esprit qu'il est important de préserver ces bases pour consolider la continuité du travail souhaité.

Il faut conforter ce qui est défini, savoir évoluer, s'adapter et répondre aux attentes des différents partenaires ; tout cela de façon dynamique dans le temps et suivre les courants d'idées sociales et psychologiques de la Petite Enfance

Conclusion

Ce projet est avant tout rédigé pour guider les professionnelles que nous sommes, ponctuer notre quotidien dans la prise en charge des enfants, mais aussi respecter les besoins de chaque petit en plaçant au centre de nos préoccupations quotidiennes.

Ce projet d'établissement a été élaboré autour de plusieurs idées qui sont liées à notre volonté de respecter l'enfant dans son individualité, grâce à la mise en œuvre de moyens qui participent à son épanouissement global.

Ainsi nous tentons de reconnaître chaque enfant en ce qu'il a d'essentiel et de particulier en tant que personne, en portant une attention constante aux innombrables détails, gestes et expressions qui font que chaque enfant est unique. Chaque enfant, au rythme de ses émotions et de ses expériences, apprendra à vivre autrement, au milieu d'autres enfants et d'autres adultes. C'est

une aventure pour tous, importante et riche, qui se prépare, se parle, se construit au fil du temps. Des rencontres toutes originales qui méritent que l'on y réfléchisse.

Nous souhaitons que le lieu d'accueil constitue un véritable lieu de vie, un lieu d'échange où chacun peut évoluer et progresser.